Rouen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 18 décembre 2025

Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Rouen : des finances saines et solides au service d'un projet municipal volontariste

Le conseil municipal a été l'occasion de voter le budget 2026 de la Ville de Rouen, le dernier de la mandature. Après un mandat marqué par des crises successives – sanitaire, sociale, énergétique, climatique et démocratique – la Ville de Rouen fait le choix de la solidité, de la responsabilité et de l'ambition. Sans augmentation des impôts locaux depuis 2016, avec un endettement maîtrisé (environ 125 millions d'euros en 2024 contre 144 millions en 2020, et -33% en 10 ans) et 65 millions d'euros de dépenses réelles d'investissement pour 2026, la Ville de Rouen poursuit la transformation engagée depuis 2020 pour renforcer les services publics, accélérer la transition sociale-écologique et protéger les Rouennaises et les Rouennais.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : *« Ce budget 2026 est un budget de cohérence et de fidélité à nos engagements. Fidélité à un cap tenu tout au long du mandat : pas d'augmentation de la fiscalité locale (aucune augmentation d'impôt depuis 2016), une dette basse et maîtrisée, des finances saines, des investissements massifs pour transformer notre ville. Dans un contexte national marqué par l'austérité imposée aux collectivités et par des crises à répétition, nous avons démontré que la commune reste le premier rempart, le lieu de la protection et de l'action concrète. Cela est possible grâce à notre bonne gestion des finances communales.*

Depuis 2020, Rouen a tenu bon. Nous avons renforcé le bouclier social, investi dans la renaturation, la transition énergétique, la sécurité du quotidien, la culture, le sport, l'éducation et les quartiers populaires. Nous avons fait le choix d'investir pour soutenir l'emploi local, améliorer le cadre de vie et préparer l'avenir, tout en maintenant des services publics accessibles et solides.

Le budget 2026 prolonge cette dynamique. Après un mandat traversé par des crises inédites, Rouen a démontré sa capacité à résister, à se transformer et à avancer. Ce budget en est un engagement clair. »

Rouen AU ♥ DE LA NORMANDIE

ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PREPARER L'AVENIR

Adoption du budget primitif de l'exercice 2026 – Budget principal

Lors du Conseil municipal du 18 décembre 2025, le budget primitif du budget principal pour 2026 a été adopté. Sixième et dernier budget de la mandature, il marque une accélération des investissements à l'heure où la transition sociale-écologique est plus que jamais nécessaire pour transformer notre Ville.

Malgré la situation nationale inquiétante et incertaine, malgré les choix mauvais et injustes des gouvernements ces dernières années, les efforts financiers engagés à travers le plan de sobriété et par la maitrise des dépenses de fonctionnement permet à la Ville de garder le cap pour le budget 2026, un cap à hauteur de 65 millions d'euros d'investissement soit le budget le plus ambitieux depuis le début du mandat. Comme depuis 2016, aucune augmentation d'impôt n'est prévue.

Cette ambition se veut à la hauteur des priorités municipales : la lutte pour le climat et la biodiversité, les solidarités, l'éducation, la qualité de vie, le rayonnement et l'attractivité de Rouen.

Au total en 2026, le budget principal de la Ville de Rouen s'élèvera à 266,4 M€ répartis entre la section de fonctionnement et la section d'investissement :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
Dépenses réelles de fonctionnement 169,79	Recettes réelles de fonctionnement 187,00
Dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre 10,18	Opérations d'ordre 0,33
Virement à la section d'investissement 7,37	

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
Travaux, équipements et subventions : 64,98 M€	Recettes propres investissement : 19,15 M€
Remboursement capital de la dette : 13,13 M€	Emprunt : 41,74 M€
Mouvements neutres : 0,63 M€	Mouvements neutres : 0,63 M€
Opérations d'ordre : 0,33 M€	Dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre : 10,18 M€
	Virement de la section de fonctionnement : 7,36 M€

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

ROUEN.FR

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement proposées dans ce budget primitif, elles sont en augmentation de 2,6 M€, soit +1,54 %. Cette légère hausse s'explique en partie par la volonté de la Ville de Rouen de continuer à accompagner ses agents à travers la revalorisation du régime indemnitaire ou encore le développement des moyens humains liés à l'élargissement des quartiers prioritaires de la Ville ou aux enjeux de tranquillité publique. Au total, ce sont 169,79 millions d'euros qui sont mobilisés pour le fonctionnement de la collectivité, dont 104,5 M€ pour le personnel, 2,98 M€ de charges financières et 62,31 M€ d'autres dépenses :

- 21,66 M€ pour le fonctionnement de « Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique » ;
- 7,67 M€ pour « Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire » ;
- 21,97 M€ pour « Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge » ;
- 118,48 M€ pour « Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers ».

Cette gestion saine des dépenses de fonctionnement permet d'abonder la section d'investissement de 17,21 M€, un autofinancement en diminution de 0,92 M€ par rapport à l'année 2025. Les recettes d'investissement sont complétées par un emprunt d'équilibre pour 41,74 M€, 4,36 M€ de ressources propres, ainsi que 14,78 M€ de subventions.

14,98 M€ pour faire de Rouen une ville résiliente, priorité à la transition social-écologique.

- Renaturation et végétalisation de la Ville : 7,16 M€
  - Aménagement des squares et jardins : 1,7 M€
  - Déminéralisation des cours d'écoles et des crèches : 2,63 M€ (8 cours seront concernées en 2026)
- Transition énergétique : 6,87 M€
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre et réalisation de la transition énergétique au travers de la production d'énergie renouvelable et de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux : 4,37 M€
  - Entretien et remise en état du patrimoine bâti communal : 2,5 M€

38,36 M€ pour faire de Rouen une ville créative et rayonnante

- Culture : 4,19 M€
  - Plan Pluriannuel d'Investissement des monuments historiques : 0,81 M€
  - Travaux, aménagement et maintenance des bâtiments historiques : 2,1 M€
  - Maintenance et les travaux de sécurité dans les bibliothèques, les autres monuments culturels : 0,22 M€
- Sport : 5,68 M€
  - Travaux de la piscine Marie Marvingt : 4 M€
  - Travaux de consolidation de la piscine Guy Boissière : 0,3 M€
  - Travaux de rénovation des terrains de sport : 0,47 M€
  - Maintenance et aménagement des équipements sportifs : 0,75 M€
- Urbanisme : 28,05 M€
  - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : 21,71 M€ dont 6 M€ pour les travaux du nouveau groupe scolaire Dunant, 6 M€ pour la poursuite des travaux et honoraires de la nouvelle piscine des Hauts de Rouen, 6,4 M€ pour les travaux de l'école Marot ou encore 0,6 M€ pour la poursuite des travaux de réhabilitation du centre Malraux dans le cadre de l'ANRU
- Manifestations publiques et économie locale : 0,31 M€

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8,86 M€ pour faire de Rouen une ville solidaire, de la petite enfance au grand âge

- Famille : 6,75 M€
- Solidarités : 0,86 M€
- Tranquillité publique : 0,35 M€
- Relation citoyenne : 0,26 M€
- Vie et initiatives associatives pour soutenir le dynamisme du lien social : 0,32 M€
- Démocratie et vie participative : 0,32 M€

16,53 M€ pour moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers

- Affaires financières : 13,37 M€ dont 10,12 M€ d'emprunt d'équilibre
- Moyens généraux : 3,15 M€
    - Gestion des systèmes d'information : 2,31 M€
    - Flotte de véhicules et mobilier : 0,74 M€

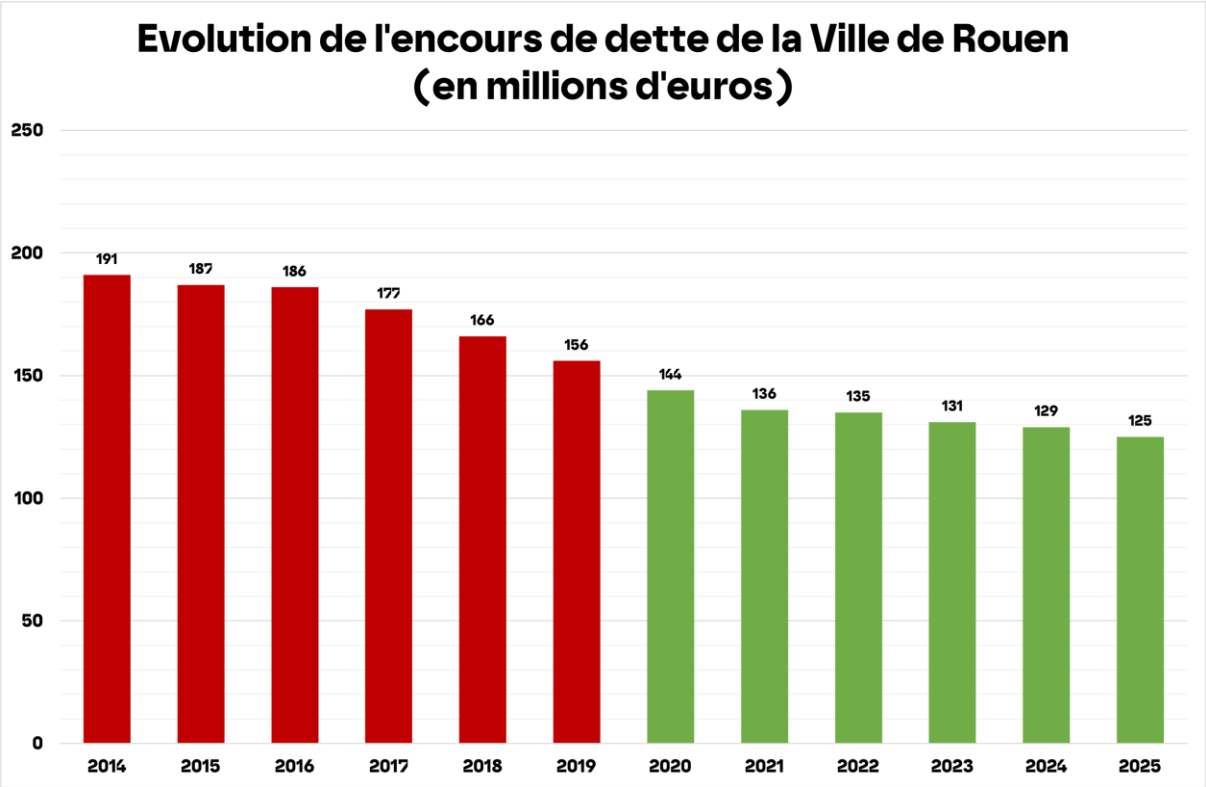

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Villes	Taux taxe foncière
Bois-Guillaume	45,64
Rouen	**48,71**
Mont-Saint-Aignan	49,31
Bihorel	53,79
Déville-lès-Rouen	56,6
Darnétal	57,14
Duclair	60,9
Caudebec-lès-Elbeuf	64,49

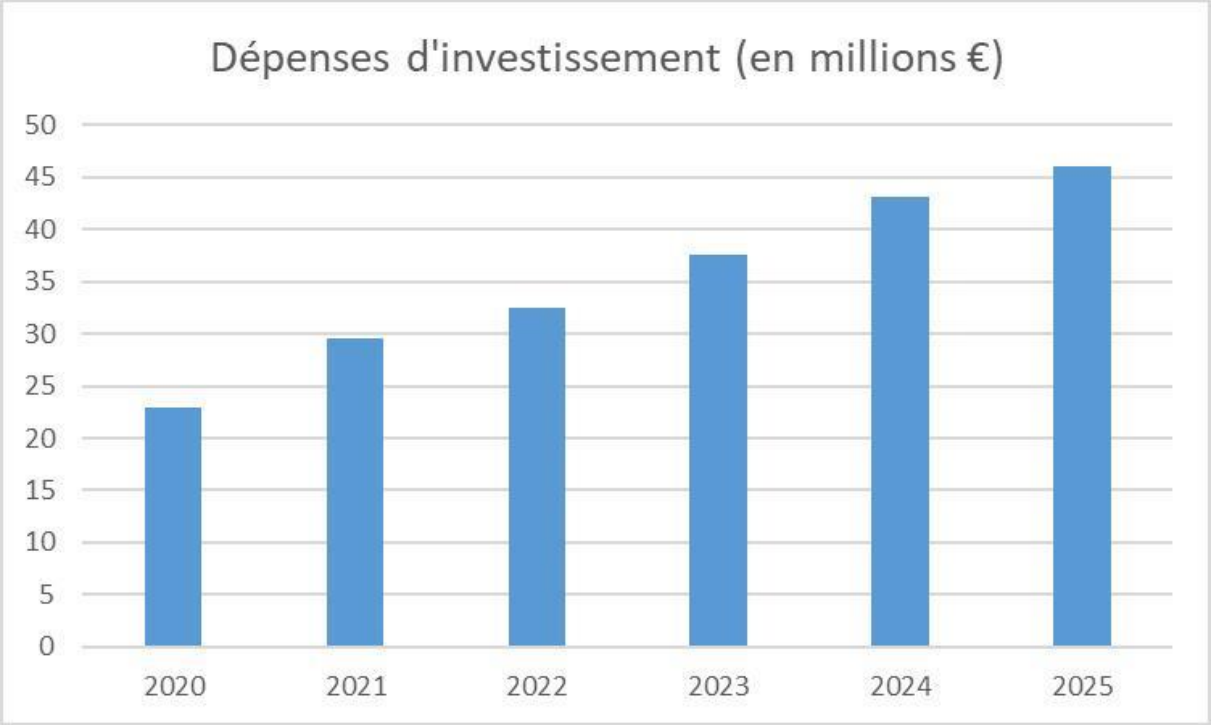

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

Années	Dépenses de fonctionnement (€/hab)
2014	1421
2015	1326
2024	1348
Moyenne des villes de +100 000 habitants	1402

UNE VILLE SOLIDAIRE

Convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2025-2030

Rouen poursuit son engagement pour améliorer le cadre de vie dans ses quartiers prioritaires en adoptant une nouvelle convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) 2025-2030. Inscrite dans le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », porté par la Métropole Rouen Normandie, cette convention devient le cadre partagé de l'action quotidienne des pouvoirs publics dans les quartiers de Grammont, Saint-Sever, Orléans et les Hauts de Rouen (Grand'Mare, Lombardie, Châtelet, Sapins).

Signée par la Ville de Rouen, la Métropole Rouen Normandie, l'État et neuf bailleurs sociaux (dont Rouen Habitat, Habitat 76, 3F Normanvie, CDC Habitat social, Logeo Seine, ICF Atlantique, Foyer Stéphanais, Foyer du Toit Familial et Quevilly Habitat), la convention vise à coordonner tous les acteurs de proximité – services municipaux et métropolitains, bailleurs, associations, habitants – pour répondre plus efficacement aux besoins du quotidien : propreté, gestion des déchets et encombrants, stationnement, sécurisation des espaces, lutte contre les nuisibles, valorisation des espaces publics, apaisement des tensions et renforcement du lien social. Elle s'articule avec les autres outils de la politique de la ville (atelier santé ville, cité éducative, prévention de la délinquance, renouvellement urbain ANRU, etc.) et avec l'utilisation de l'abattement de 30% de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), qui permet aux bailleurs de financer des actions renforcées sans pénaliser les locataires.

Concrètement, la GUSP repose sur des diagnostics en marchant et des groupes de proximité dans chacun des secteurs, associant élus, services, bailleurs, État, associations et habitants pour identifier les dysfonctionnements, définir des priorités d'intervention et suivre les actions engagées. Un comité de pilotage, présidé par le Maire ou son représentant, fixe chaque année la stratégie, valide les programmes d'actions et évalue les résultats. D'une durée de cinq ans, la convention permet ainsi de stabiliser un partenariat exigeant et dote la politique de la ville d'un outil opérationnel pour construire, avec les habitants, des quartiers plus propres, plus sûrs et plus agréables à vivre.

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – Adhésion à l'Association Nationale

Depuis 2021, les Villes de Sotteville-lès-Rouen et Rouen et leur CCAS, avec le concours de la Métropole Rouen Normandie et d'un grand nombre de partenaires institutionnels, économiques et sociaux, ont travaillé à l'élaboration d'une candidature pour habiliter le territoire défini par le Comité Local pour l'Emploi « Grammont-Grenet-Voltaire-Lods ».

Le dossier de candidature a été déposé en 2024 et a fait l'objet d'un avis favorable du Ministère de l'Emploi pour une habilitation du territoire. Notre territoire a été habilité en mai 2025 et l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) portée par l'association ROSALIE a démarré son activité et a procédé aux premiers recrutements en juin 2025. Cette structure permet à des personnes privées durablement d'emploi d'accéder à un contrat à durée indéterminée, rémunéré au moins au SMIC, pour exercer des activités utiles au territoire et non concurrentielles des emplois existants.

L'adhésion de la Ville à l'association nationale – pour un montant de 2 000 € par an – permet de renforcer cette dynamique. Elle offre un cadre d'échanges avec les autres territoires habilités, un appui stratégique pour consolider le projet et une participation active au plaidoyer national visant à pérenniser le dispositif au-delà de sa phase d'expérimentation.

Permis de louer – Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales

Pour mieux lutter contre l'habitat indigne et renforcer l'efficacité du Permis de louer, la Ville de Rouen met en place un dispositif inédit de partage de données avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Maritime. Depuis 2020, le Permis de louer oblige les bailleurs privés, sur plusieurs secteurs de la ville, à solliciter une autorisation préalable avant toute première mise en location ou changement de locataire. Mais, en l'absence de mécanisme automatique d'identification des logements loués sans autorisation, le dispositif reposait jusqu'ici uniquement sur les déclarations volontaires des propriétaires.

La nouvelle convention signée avec la CAF permet de franchir un cap : sur la base d'un fichier d'adresses transmis par la Ville, la CAF adressera une requête initiale puis des extractions trimestrielles listant les logements relevant du Permis de louer pour lesquels des aides au logement sont versées (nom et prénom de l'allocataire, adresse du bien loué, identité et adresse du bailleur, dates d'entrée dans les lieux et d'ouverture des droits). Ces données, strictement encadrées par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés, ne pourront être utilisées que pour le contrôle du Permis de louer : elles restent la propriété des personnes concernées, sont sécurisées, transmises sous forme de fichiers protégés, et soumises à des durées de conservation limitées.

En croisant ces informations avec les autorisations délivrées, la Ville pourra repérer les logements loués sans Permis de louer dans le périmètre concerné, engager les démarches nécessaires auprès des bailleurs et mieux cibler ses contrôles sur les situations potentiellement indignes. La convention, conclue sans flux financier entre les parties, est valable un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2028, avec des modalités précises de gouvernance, de sécurité des données et de gestion des incidents.

Avec ce partenariat, Rouen se dote d'un outil concret et opérationnel pour rendre le Permis de louer plus effectif, protéger davantage les locataires, et poursuivre la lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat dégradé sur son territoire.

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE VILLE ANIMEE

Droit de préemption pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat – Rétrocession du bail commercial 147, rue Lafayette – Désistement du cessionnaire et relance de la procédure de rétrocession

Pour préserver la diversité commerciale des quartiers et protéger l'équilibre économique local, la Ville de Rouen mobilise son droit de préemption commerciale instauré en 2021 sur plusieurs secteurs fragilisés. C'est dans ce cadre que la Ville a acquis, en avril 2024, le fonds de commerce situé 147 rue Lafayette, à l'issue d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue fin 2023 et d'une décision de préemption en février 2024. L'opération, réalisée pour un montant de 10 000 €, visait à éviter la reconduction d'une activité surreprésentée dans la rue et à encourager l'implantation d'un commerce plus diversifié, conformément aux objectifs municipaux de revitalisation et de mixité commerciale.

Conformément au Code de l'urbanisme, la Ville de Rouen devait rétrocéder le bail commercial dans un délai de deux ans à un nouvel opérateur économique. En avril 2025, la candidature de l'association Ecolocity France, porteuse d'un projet de recyclerie sportive, avait été retenue. Toutefois, l'association a finalement renoncé, cessant de répondre aux sollicitations alors que la rétrocession devait être finalisée. La Ville de Rouen prend acte de ce renoncement et relance la procédure afin d'assurer l'installation d'un commerce de proximité répondant aux besoins du quartier.

Le cahier des charges de rétrocession, qui encadre la nouvelle consultation publique, fixe des conditions strictes :

- la rétrocession porte uniquement sur le droit au bail, valorisé à 9 000 €, afin de favoriser une véritable diversification commerciale ;
- le local, d'une superficie de 78 m², situé dans une zone très fréquentée (10 000 piétons par jour) face à la place Saint-Sever, est destiné à accueillir tout commerce sauf restauration, sous réserve de cohérence avec l'objectif de qualité et de diversité commerciale ;
- le futur repreneur devra présenter un projet solide, attractif, créateur d'activité et compatible avec la vocation d'un pôle de proximité. Les critères de sélection portent notamment sur la pertinence du concept (40%), l'expérience et le profil du porteur de projet (30%), ainsi que la viabilité économique de l'activité (30%).

La Ville engage donc une nouvelle phase d'appel à candidatures, avec dépôt des dossiers jusqu'au 19 janvier 2026, dans la perspective de réinstaller un commerce utile, diversifié et de qualité au cœur du quartier. Par cette démarche, Rouen poursuit une politique volontariste de défense du commerce de proximité, essentielle à l'attractivité des quartiers et à la vitalité économique locale.

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53